

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements..... 01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1661 - page 6149

94 - Val-de-Marne

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de L'Hay-les-Roses.

ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA BANANE (AIB).

Objet : assurer la promotion des bananes de toutes origines et la défense des intérêts professionnels communs de ses membres par la mise en oeuvre de toutes actions collectives conformes à l'intérêt général, notamment afin de : contribuer à une meilleure adéquation entre la demande des consommateurs et l'offre des différents segments élu marché de la banane ; dynamiser et développer le marché national de la banane notamment par une veille anticipative des marchés et une meilleure adaptation des produits aux plans quantitatif et qualitatif ; promouvoir et défendre l'image de la banane et sa qualité sanitaire et d'en favoriser la consommation ; favoriser la communication et l'information relative à la banane sur les marchés ; favoriser le dialogue interprofessionnel et les démarches contractuelles entre ses membres ; établir le cas échéant des normes techniques.

Siège social : Bât B3 - Fruileg, 3, avenue du Viaduc, CP 60767, 94594 Rungis cedex.

Date de la déclaration : 4 décembre 2015.